



Responsabilité parent qui ne voit pas son enfant

Par Fifi93

Bonjour,

Voilà mon fils qui a 17 ans (bientôt 18 en mars) et qui vit chez sa mère a eu un accident avec sa moto 50cc.

Moto pour laquelle je n'étais pas d'accord car il n'a pas le bsr... mais sa mère lui a quand même acheté...

lorsqu'elle m'a mise au courant de l'acquisition de cette moto je lui ai demandé si elle avait pris une assurance... elle m'a répondu que oui car elle est responsable...

Alors voici la situation mon fils à toujours vécu avec sa mère je ne le voit plus depuis le mois de juin car j'étais contre cette moto et pour d'autres sujets.

Il a eu cet accident au mois de novembre 2020. Accident dont il est responsable qui plus est car il n'avait pas d'assurance.... à ce jour mon fils a reçu une lettre de l'assurance de la partie adverse l'informant que celui ci étant totalement responsable il doit leur verser la somme de 7000?.

Mon ex conjointe me dit que c'est à moi de payer cette somme car elle ne les paieras pas...

Que puis je faire car je n'étais clairement pas d'accord au sujet de cette moto et si j'avais su que mon fils n'était pas assuré je lui aurais pris une assurance? Vais je devoir payer? Et si je refuse que ce passera t il?